# (11) EP 1 955 959 A1

(12)

# **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:13.08.2008 Bulletin 2008/33

(51) Int Cl.: **B65D 19/20** (2006.01)

B65D 5/52 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 08101335.1

(22) Date de dépôt: 06.02.2008

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR

Etats d'extension désignés:

AL BA MK RS

(30) Priorité: 06.02.2007 FR 0700842

- (71) Demandeur: **DS Smith Kaysersberg 68320 Kunheim (FR)**
- (72) Inventeur: Caunant, Nicolas 27930 Cierrey (FR)
- (74) Mandataire: David, Daniel et al Cabinet Bloch & Associés 23bis, rue de Turin 75008 Paris (FR)

### (54) Emballage présentoir avec socle

(57) La présente invention porte sur un emballage présentoir comprenant une pluralité de barquettes (2, 3, 4), contenant des produits, empilées les unes sur les autres, un socle (5) pour supporter les barquettes, une

palette (6). L'emballage est caractérisé par le fait que le socle (5) est disposé en fourreau des barquettes pendant le transport, les barquettes étant posées sur une palette et le tout, barquette, fourreau et palette, étant contenu dans une enveloppe (7) en carton.

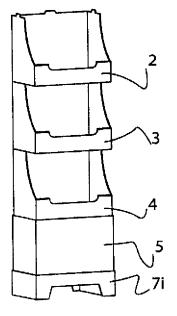


Fig. 6

EP 1 955 959 A1

30

35

40

45

#### Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des emballages en carton qui peuvent être transformés en ensemble de présentation des produits qu'ils contien-

1

[0002] On cherche souvent à rendre les emballages multifonctionnels afin de réduire les coûts liés au conditionnement des produits. C'est ainsi que l'on propose parfois d'agencer l'emballage dans lequel les produits sont transportés depuis leur site de fabrication et de conditionnement jusque vers l'endroit où ils sont présentés à la vente de telle manière que l'on puisse utiliser les matériaux d'emballage. Il est connu des emballages dans lesquels on recombine les éléments entre eux pour constituer un ensemble présentoir avec des bacs ou barquettes montés sur un socle. Le socle a pour fonction de mettre les produits à hauteur des personnes.

[0003] Lorsque les produits sont placés dans des caisses pour leur transport, il est connu par ailleurs d'empiler celles-ci sur des palettes que l'on doit entourer d'un film plastique formant une banderole. Celle-ci a une fonction de protection et de maintien de l'ensemble pendant les manipulations et le transport de la palette.

[0004] La demanderesse s'est fixé comme objectif de réaliser un emballage qui permette son emploi comme présentoir sur le lieu d'exposition et de vente des produits qu'il contient mais aussi qui intègre une palette de manière à pouvoir être enlevé d'une seule pièce par les engins de transport et de manutention.

[0005] On parvient à cet objectif avec un emballage présentoir comprenant une pluralité de barquettes contenant des produits, empilées les unes sur les autres, un socle pour supporter les barquettes, une palette, caractérisé par le fait que le socle est disposé en fourreau des barquettes pendant le transport, les barquettes étant posées sur une palette et le tout, barquette, fourreau et palette, étant contenu dans une enveloppe en carton.

[0006] L'emballage selon l'invention permet de réaliser un ensemble compact. En effet la hauteur de l'ensemble est réduite pendant le transport puisque le socle forme un fourreau dans lequel les barquettes sont contenues.

[0007] Avantageusement, l'enveloppe est solidaire de la palette et plus particulièrement l'enveloppe forme un coiffe et est retenue en étant solidaire de la palette par encliquetage de volets, rabattus à 180°, sous la plateforme de la palette. Le bord des volets repliés à 180° vient en butée sous la plateforme et empêche un déplacement vers le haut. Par ailleurs l'enveloppe étant fermée par des rabats sur le dessus ne peut se déplacer vers le bas. L'enveloppe est ainsi immobilisée contre tout mouvement à la fois vers le haut et vers le bas par rapport à la palette.

[0008] Cette caractéristique permet de réaliser un ensemble, sans accessoire complémentaire, de maintien des éléments entre eux.

[0009] Conformément à une autre caractéristique,

l'emballage comprend un fil de découpe de l'enveloppe permettant de libérer la partie de l'enveloppe au dessus de la palette. Ce fil de découpe permet une mise en oeuvre très aisée du présentoir.

[0010] Conformément à une autre caractéristique, le fourreau comprend une ceinture dont les dimensions correspondent à celles de l'empilement des barquettes, le fourreau étant en appui sur la plateforme de la palette. Plus particulièrement le fourreau comprend des volets de fermeture au moins de la partie supérieure du fourreau, avec éventuellement des moyens de calage latéral faisant saillies verticales quand les volets de fermeture du fourreau sont rabattus à angle droit. Le socle peut ainsi être une simple caisse américaine.

[0011] On monte sur place l'emballage présentoir très simplement en procédant aux étapes suivantes :

- Découpe de la partie supérieure de l'enveloppe et son extraction ;
- 20 Enlèvement du fourreau et des barquettes de la palette;
  - Rabat des volets supérieurs du fourreau formant un socle et mise en place du socle sur la palette ;
  - Mise en place des barquettes sur le socle.

[0012] On décrit maintenant un mode de réalisation non limitatif de l'invention en regard des dessins annexés sur lesquels

La figure 1 montre les différents éléments de l'ensemble présentoir non assemblés;

La figure 2 montre le fourreau sur le plateau de la

La figure 3 montre le montage de l'enveloppe sur le fourreau contenant les barquettes déposées sur la

La figure 4 montre l'ensemble prêt à être expédié ; La figure 5 montre les étapes de la mise en place du présentoir;

La figure 6 montre le présentoir monté

[0013] Sur la figure 1 on voit les différents éléments constituant l'ensemble de l'invention : des barquettes gerbées, un fourreau, une palette et une enveloppe formant coiffe.

[0014] Trois barquettes 2, 3 et 4 sont empilées les unes sur les autres. Le nombre n'est pas limitatif. L'invention ne porte pas sur la structure particulière des barquettes. Elles sont réalisées de préférence en carton par pliage d'une plaque convenablement découpée et rainurée. De préférence encore des ergots de calage latéral, on en voit, référencées 2', sur la barquette supérieure, maintiennent ensemble les barquettes gerbées et empêchent tout ripage intempestif. Les barquettes contiennent les produits qu'il s'agit d'expédier et de présenter. Ce sont pour ce type d'emballage des produits plutôt peu lourds, tels que des produits manufacturés, textiles ou en papier ou encore en matière plastique.

15

20

25

30

35

40

45

50

[0015] A côté des barquettes, on voit le fourreau en carton également. Il s'agit par exemple d'une caisse américaine 5 avec une ceinture 51 et des rabats 52, 53, 54 et 55 qui en tant que fourreau sont maintenus dressés. Les dimensions du fourreau permettent de contenir les barquettes avec leur chargement.

[0016] Le troisième élément de l'ensemble est constitué d'une palette 6. Elle peut être du type en carton; c'est-à-dire avec un plateau 61 en carton et deux patins 62 et 63 en carton également renforcés intérieurement par des plots 64 et 65 formés d'enroulement par exemple en carton. De cette façon la palette est tout carton mais selon les besoins la palette peut aussi être réalisée en un autre matériau. Pour les besoins de la fixation à l'enveloppe le plateau déborde légèrement latéralement des deux patins 62 et 63.

[0017] Le quatrième élément est formé de l'enveloppe 7. Celle-ci est parallélépipédique en forme de ceinture prolongée sur le côté supérieur de rabats 71, 72, 73 et 74. Elle comprend dans l'épaisseur du carton un fil de découpe 75 qui permet de séparer en deux la ceinture. Le bas comprend une découpe sur deux faces parallèles, correspondant à l'écartement entre les deux patins de la palette. Sur les deux faces perpendiculaires aux précédentes la ceinture se prolonge par deux volets 76 et 77 dont la hauteur est sensiblement égale à celle des patins. [0018] Pour le conditionnement, on commence par charger les produits dans les barquettes 2, 3 et 4; on dépose les barquettes sur la palette et on met en place le fourreau 5 sur les barquettes gerbées et chargées sur la palette. Ensuite on glisse l'enveloppe 7 sur l'ensemble fourreau et palette. Pour verrouiller l'enveloppe sur la palette, on a rabattu au préalable à 180° les volets 76 et 77. Ceux-ci, quand l'enveloppe descend le long du fourreau et de la palette, sont maintenus plaqués contre la face latérale de l'enveloppe. Lorsque l'enveloppe est suffisamment descendue et a passé le plateau 61 de la palette, les volets se détendent et s'en écartent, car un espace est ménagé sous le plateau entre le bord et le patin adjacent. Lorsque les volets se sont écartés, ils empêchent toute remontée de l'enveloppe en venant buter contre la face inférieure du plateau.

[0019] On assure le verrouillage complet en refermant la face supérieure et en rabattant les volets 71 à 74 à angle droit et en les collant ou agrafant entre eux. L'enveloppe formant coiffe est ainsi bloquée contre tout déplacement relatif par rapport à la palette aussi bien vers le haut que vers le bas.

**[0020]** La caisse est ainsi prête à être expédiée en étant à la fois compacte est solidement verrouillée.

**[0021]** Sur le lieu d'exposition, comme on le voit sur la figure 5 qui montre les étapes de mise en place du présentoir, il suffit de tirer sur le fil de découpe 75 pour libérer la partie supérieure 7s de l'enveloppe 7. La partie inférieure 7i reste en place et permet ainsi de masquer la palette 6.

[0022] On sépare le fourreau 5 des barquettes, on forme le socle en rabattant les volets 51 à 54. On place le

fourreau - socle 5 sur la palette 6. On pose les barquettes gerbées sur le socle 5. Comme on le voit une découpe dans la matière de la ceinture aux angles assure la formation de cales latérales 56.

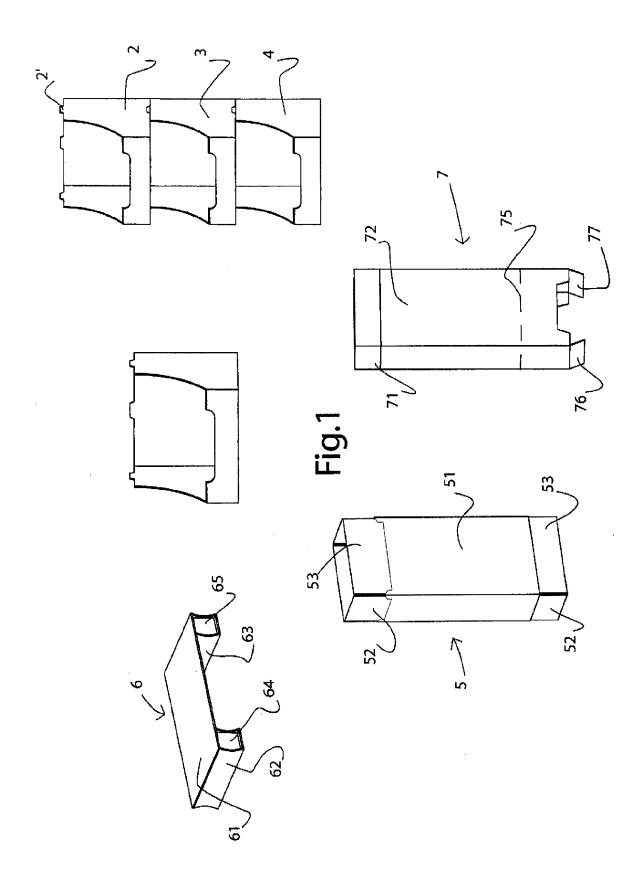
[0023] Le socle est également calé sur la palette grâce à la partie inférieure 7i de l'enveloppe qui reste en place et qui dépasse si on le souhaite au dessus du plateau de la palette. Toute variante est envisageable.

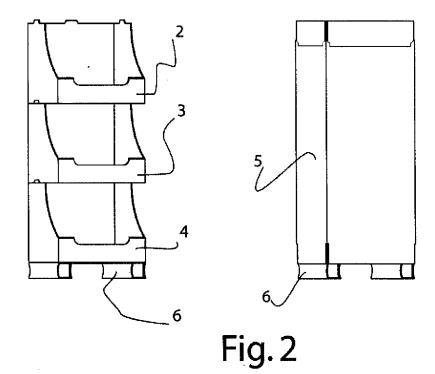
[0024] L'emballage présentoir est prêt.

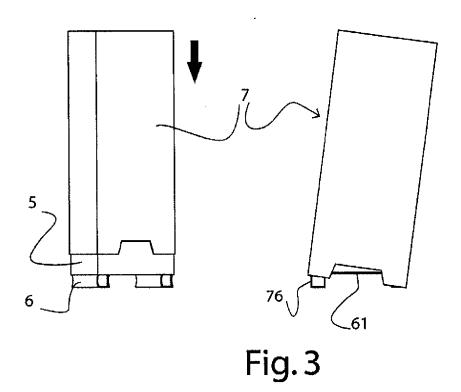
#### Revendications

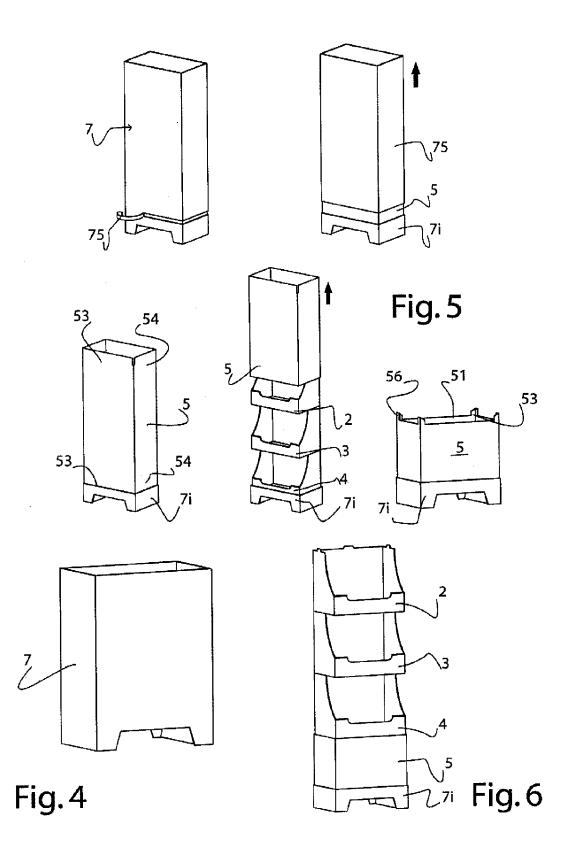
- 1. Emballage présentoir comprenant une pluralité de barquettes (2, 3, 4) contenant des produits, empilées les unes sur les autres, un socle pour supporter les barquettes, une palette (6), caractérisé par le fait que le socle est disposé en fourreau (5) des barquettes (2, 3, 4) pendant le transport, les barquettes étant posées sur une palette (6) et le tout, barquette, fourreau et palette, étant contenu dans une enveloppe (7) en carton.
- **2.** Emballage selon la revendication précédente dont l'enveloppe (7) est solidaire de la palette (6).
- 3. Emballage selon la revendication précédente dont l'enveloppe (7) est retenue solidaire de la palette (6) par des volets (71, 72) rabattus à 180° sous la plateforme (61) de la palette et formant butées.
- 4. Emballage selon l'une des revendications précédentes, comprenant un fil (75) de découpe de l'enveloppe permettant de libérer la partie 7s de l'enveloppe au dessus de la palette.
- Emballage selon l'une des revendications précédentes dont l'enveloppe est fermée sur la partie supérieure par des rabats pliés à angle droit.
- 6. Emballage selon l'une des revendications précédentes dont le fourreau (5) comprend une ceinture de dimensions correspondant à celles de l'empilement des barquettes, le fourreau étant en appui sur la plateforme (61) de la palette.
- Emballage selon la revendication précédente dont le fourreau comprend des volets de fermeture de la partie supérieure du fourreau.
- **8.** Emballage selon la revendication précédente comprenant des moyens de calage latéral (56) faisant saillies verticales quand les volets de fermeture du fourreau sont rabattus à angle droit.
- 9. Procédé de montage d'un emballage présentoir selon l'une des revendications précédentes, comprenant les étapes suivantes :

- découpe de la partie supérieure de l'enveloppe et son extraction,
- enlèvement du fourreau et des barquettes de la palette,
- rabat des volets supérieurs du fourreau formant un socle et mise en place du socle sur la palette,
- mise en place des barquettes sur le socle.











# Office européen des brevets RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 08 10 1335

	Citation du document avec	indication, en cas de besoin,	Revendication	CLASSEMENT DE LA
atégorie	des parties pertin		concernée	DEMANDE (IPC)
	HANAU, DE) 18 juill	RST GMBH & CO. KG, 6450 et 1991 (1991-07-18) - page 12, alinéa 1 *	1-9	INV. B65D19/20 B65D5/52
1	DE 296 16 865 U1 (S VERPACKUNG [DE]) 14 novembre 1996 (1 * page 7, ligne 3 - * figures 1,5,6 *		1-9	
,	DE 94 14 857 U1 (ST VERPACKUNG [DE]) 17 novembre 1994 (1 * page 6, ligne 16 * figures 1-4 *		1-9	
	[NL]) 6 mai 1987 (1	INKL SMEETS OFFSET BV 987-05-06) page 10, ligne 11 *	1-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
1	DE 86 33 285 U1 (FR DIRLEWANG, DE) 19 février 1987 (19 * page 5, alinéa 1 * figures 1-3 *	EY JUN., ALBERT, 8949 87-02-19) - alinéa 7 * 	1-9	B65D A47F
Le pre	ésent rapport a été établi pour tou	tes les revendications		
•	ieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
•	Munich	26 mai 2008	Rod	riguez Gombau, F
X : parti Y : parti	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITES cullèrement pertinent à lui seul cullèrement pertinent en combinaison e document de la même catégorie	T : théorie ou princip E : document de brev date de dépôt ou a	e à la base de l'in ret antérieur, mai après cette date nde	vention

# ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 08 10 1335

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-05-2008

ŧ	Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	DE 9104804	U1	18-07-1991	AUCUN	
	DE 29616865	U1	14-11-1996	AUCUN	
	DE 9414857	U1	17-11-1994	AUCUN	
	EP 0220778	Α	06-05-1987	NL 8502921 A	18-05-198
	DE 8633285	U1	19-02-1987	AUCUN	

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82